



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 13 juin 2024

En prévision de la séance du Conseil général du 19 juin 2024, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATION

24-608 De M. Romain Vermot, Mmes Ornella Galvani, Caroline Erard, Priscille Hösli et MM. Cyril Tissot, Joël Galvani (Les Verts) : Des vélos aux Abattes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'heure de la promotion de la petite reine, nous constatons que la rue des Abattes est toujours et encore interdite aux vélos ainsi qu'aux cyclomoteurs.

Le 13 avril 2008, un citoyen avisé avait envoyé une lettre au Conseil communal lui demandant de supprimer l'interdiction. Dans sa réponse du 27 mai 2008, l'exécutif refusait cette requête avec l'argumentation que voici :

« Le chemin des Abattes a été mis en interdiction aux cycles et cyclomoteurs depuis plus de 30 ans et ceci pour les raisons suivantes : le chemin est en très forte pente, la route est étroite, la visibilité n'est pas bonne. Pour ces raisons, il nous paraît difficile, voire audacieux, de revenir en arrière en autorisant à nouveau la descente aux cycles et cyclomoteurs ».

Dans une région comme la nôtre, les fortes et étroites pentes sont légion et elles ne sont pas pour autant interdites à la circulation des vélos. Les freins des années 70 n'étaient peut-être pas assez performants mais il semblerait que la technologie ait un peu évolué depuis.

Nous nous doutons bien que la Sécurité publique ne va pas poster un agent en bas de la rue afin de taxer les délinquants du pédalier mais que se passerait-il au niveau de la justice ou des assurances si un accident devait survenir ?

Dès lors, nous demandons au Conseil communal, indéniablement plus audacieux qu'en 2008, de rétablir une certaine logique en supprimant cette interdiction.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli